

En route vers le Collège Dunois



COLLEGE JEAN DUNOIS

23, Rue de Coulmiers

45 000 ORLEANS

☎ 02 38 53 96 58

📠 02 38 68 02 85

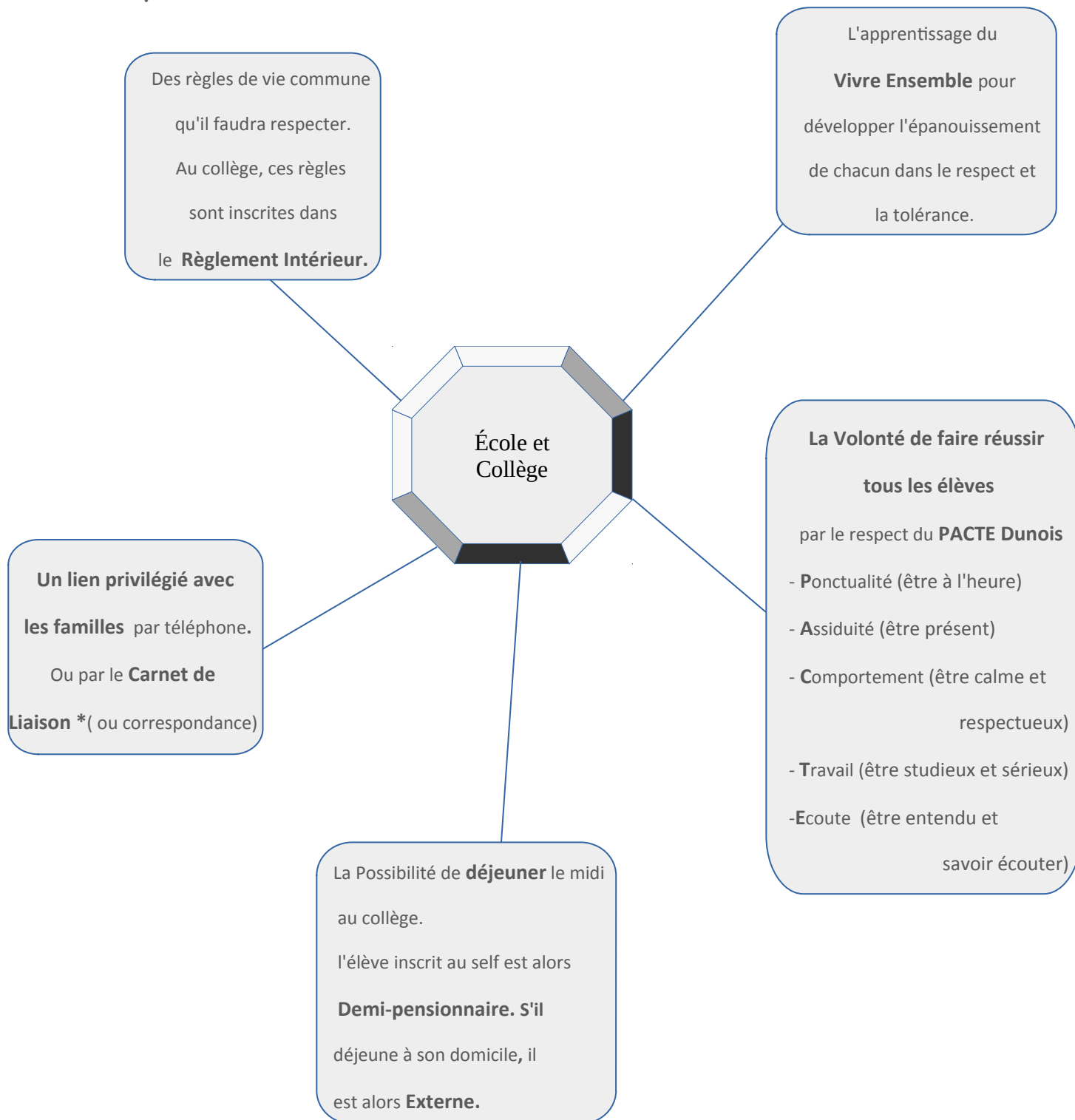
Ce.0450053n@ac-orleans-tours.fr

En septembre 2020, vous entrez en 6ème. La classe de 6ème est le lien entre l'école primaire et le collège (cycle 3), vous y retrouverez donc des pratiques que vous connaissez déjà mais c'est aussi la découverte du collège où vous allez passer quatre ans de votre vie. Il y aura beaucoup à découvrir et à comprendre.

Les points communs entre l'école élémentaire et le collège.

Le collège, tout comme, l'Ecole, est un lieu d'apprentissage et de respect des lois.

Vous y retrouverez donc:



* explications page 4

Les nouveautés

Et vous découvrirez :



Au collège, vous découvrirez de nouveaux camarades, des professeurs, des matières à étudier et beaucoup de travail personnel. L'un de vos professeurs, **le Professeur Principal**, sera particulièrement attentif à votre scolarité. Il se chargera de suivre vos résultats, de vous aider et de vous conseiller. Votre travail scolaire va être très important pour préparer votre avenir. **Il faudra le faire sérieusement, régulièrement et avec soin ; ainsi vous mettrez toutes les chances de votre côté.**

Les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) gèrent le service de vie scolaire. Ils sont épaulés par des Assistants d'éducation. Ils interviennent de manières diverses pour toutes activités en dehors des cours (absence de professeurs, études, contrôle les absences et retards des élèves,...)

Le Carnet de liaison vous sera donné le jour de la rentrée. Vous devrez l'avoir toujours avec vous. C'est une obligation qui, si elle n'est pas respectée, sera passible de punitions. Il vous faudra le présenter aux assistants d'éducation pour pouvoir entrer et sortir du collège et à vos enseignants chaque fois qu'ils vous le demanderont. C'est votre « **passport scolaire** ». Il doit être conservé en bon état, être signé par vos parents. Vous devrez y coller au dos votre emploi du temps définitif ainsi que votre photo.

A quoi sert-il ?:

- * Noter les messages des enseignants et les communications du collège
- * Signaler une absence de professeur
- * Regarder votre emploi du temps
- * Régulariser vos retards et vos absences
- * Noter les rendez-vous parents-professeurs
- * Noter les observations concernant votre conduite
- * Prendre un rendez-vous avec un membre de l'équipe éducative...

C'est grâce à ce carnet que les adultes du collège (vos professeurs, la Principale, la Principale Adjointe, les assistants d'éducation...) pourront correspondre avec vos parents à propos de votre travail ou de votre comportement. Nous invitons vos parents à le regarder chaque soir pour le vérifier.

Vous trouverez également dans ce carnet le Règlement Intérieur, la charte de laïcité, la charte informatique Il faudra que vous les lisiez et que vous les signiez ainsi que vos parents.

Au collège, il existe 3 **régimes de sortie des élèves** à la fin des cours. Vos parents (ou responsables légaux) auront à se déterminer et choisir le régime qui leur convient le mieux pour vous.

REGIME 1	REGIME 2	REGIME 3
L'élève est présent au collège: lundi - mardi - jeudi - vendredi de 7h45 à 17h35 mercredi de 7h45 à 12h quel que soit son emploi du temps	L'élève est présent comme indiqué sur son emploi du temps quelle que soit la situation (cours supprimés, professeurs absents).	En cas de suppression de cours, l'élève a le droit d'arriver plus tard le matin (ou l'après-midi pour un externe) ou de sortir plus tôt le soir (ou en fin de matinée et d'après-midi pour un externe).
	Les demi-pensionnaires qui n'ont plus cours de la journée peuvent sortir à après avoir déjeuné.	